

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 11

Membres présents : M. Jérémy THIEN, Mme Virginie ROBIN, M. Jean-Yves NAUDIN, Mme Viviane LOUP-FOREST, M. Stanislas REROLLE, Mme Agnès ROUSSOT, M. Thomas LAURENT, M. Quentin RINGARD, M. Noé CHAMPION, Mme Hannah BESSON, Mme Sarah ROUSSOT.

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : 0

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : M. Quentin RINGARD

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2026

1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations jusqu'au 22 mars 2026

- Acceptation du devis de Emilie du Théâtre pour une intervention théâtre d'une semaine à l'école de Jullié en 2027 pour 1 850 €
- Acceptation du devis de STUDIS pour la mission d'accompagnement géothermie mairie/école pour 7 140 € TTC
- Acceptation du devis de MECAVITI pour la réparation de l'épareuse pour 1 683.61 € TTC
- Acceptation du devis de KELYAS pour la fourniture et la livraison de 3 plaques de numérotation de maisons pour 118.40 € TTC
- Acceptation du devis de PROVETO pour la fourniture et la livraison de 20 seaux d'enrobé à froid pour 1 050 € TTC
- Acceptation du devis de MAISAVIA pour le transport des enfants de l'école pour la semaine piscine pour 664 € TTC
- Acceptation du devis de SATISFEU pour la vérification des blocs de sécurité et de l'alarme de la salle des fêtes pour 184.40 € TTC
- Acceptation du devis de SOMLEC pour la location d'une nacelle pour le nettoyage des cheneaux de l'église pour 1 625.88 € TTC
- Acceptation du devis de FCH pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien pour 581.92 € TTC
- Acceptation du devis de EPSILON INGENIERIE pour l'expertise faïençage de la grande rue pour 5 414 € (avec une prise en charge de l'assureur de la commune, Groupama, de 2 300 €)

2/ Budgétisation ou fiscalisation des charges dues au SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône)

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) pour l'éclairage public et les panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux (mairie/école et gîtes). Chaque année, une contribution est sollicitée auprès de la commune en fonction des travaux réalisés et de la durée de financement retenue et le Conseil Municipal doit définir si ce montant est budgétisé (financé par le budget communal) ou fiscalisé. Le montant des charges 2026 s'élève à 30 595.35 € (pour mémoire, le montant des charges 2025 s'élevait à 27 691.61 €).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut opter chaque année pour un mode de financement différent de cette participation syndicale : budgétisation totale ou partielle ou fiscalisation totale ou partielle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de budgétiser la moitié de sa participation et de fiscaliser l'autre moitié.

3/ Budget communal

- Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le CFU remplace le compte de gestion et le compte administratif. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU donne une information plus simple et plus lisible que les anciens comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux.

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, Mme Viviane Loup-Forest.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

- Investissement :

Dépenses 196 377.62 € - Recettes 216 620.15 € - RAR dépenses 375 528.18 € - RAR recettes 362 996.04 €
RAR = Restes A Réaliser (En dépenses, les RAR correspondent aux dépenses engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées au 31 décembre. En recettes, les RAR correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre de l'année considérée. Les RAR, en dépenses comme en recettes, sont repris dans les colonnes appropriées au budget primitif de l'exercice suivant. Ils ne sont pas votés car seuls les crédits nouvellement inscrits sur l'exercice sont soumis à vote).

- Fonctionnement :

Dépenses 354 723.91 € - Recettes 422 577.93 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme la Présidente approuve le compte financier unique du budget communal pour l'année 2025.

- Fixation des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Monsieur le Maire rappelle les taux actuellement applicables : Taxe foncière bâtie (TFB) : 26.25 % - Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 16.51 % - Taxe habitation (TH) : 9.34 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 10.78 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.85 %

- Affectation du résultat et vote du budget 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : + 118 331.68 € (67 854.02 € de résultat de clôture de l'exercice 2025 en fonctionnement communal + 50 477.66 € de résultat de clôture de l'exercice 2025 en fonctionnement assainissement (suite clôture du budget assainissement au 31/12/2025)).
- En investissement : + 167 495.95 € (20 242.53 € de résultat de clôture de l'exercice 2025 en investissement communal + 147 253.42 € de résultat de clôture de l'exercice 2025 en investissement assainissement (suite clôture du budget assainissement au 31/12/2025)).

- Délibération autorisant l'application de la fongibilité des crédits sur le budget 2026

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire en autorisant le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans le cadre de cette autorisation, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide pour le budget 2026 : d'autoriser le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, de fixer la limite de ces mouvements à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, d'autoriser le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

4/ Budget assainissement

Pour rappel, la compétence assainissement a été reprise par la Communauté de Communes Saône Beaujolais au 1^{er} janvier 2026. Le budget assainissement a été clôturé au 31 décembre 2025 et il a été précisé que l'excédent du budget assainissement serait repris dans le budget communal 2026 (délibération du 2/12/2025).

- Compte Financier Unique (CFU) 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, Mme Viviane Loup-Forest.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

- Investissement : Dépenses 63 911.04 € - Recettes 211 164.46 €
- Fonctionnement : Dépenses 32 497.40 € - Recettes 82 975.06 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal délibère sur le compte financier unique du Maire de l'exercice 2025. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente approuve le compte financier unique du budget communal pour l'année 2025.

5/ Installation des commissions

Le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales. Il n'y a d'obligation de créer que la commission d'appel d'offres lorsque la commune doit passer un marché qui dépasse les seuils de procédure formalisée. Les compétences de ces commissions sont fixées par le conseil municipal, parmi les questions qui lui sont soumises. L'exécutif est convié à chaque réunion de commissions. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Comité consultatif d'action sociale : il sera ouvert à des personnes extérieures au conseil. Ce comité sera mis en place lors de la prochaine séance. Les élus présents qui souhaitent intégrer ce comité sont les suivants : REROLLE Stanislas, ROUSSOT Agnès, BESSON Hannah, LOUP-FOREST Viviane et NAUDIN Jean-Yves.

Commission d'appel d'offres : la CAO est composée du maire et de 3 membres du conseil municipal. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat : - délégués titulaires : M. Jérémy THIEN, Mme Virginie ROBIN, M. Jean-Yves NAUDIN, M. Stanislas REROLLE. Délégués suppléants : M. Thomas LAURENT, Mme Viviane LOUP-FOREST

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la composition des commissions communales suivantes :

Commission festivités et communication : BESSON Hannah, LAURENT Thomas, RINGARD Quentin, ROUSSOT Agnès, ROUSSOT Sarah

Commission jeunesse : BESSON Hannah, LAURENT Thomas, LOUP-FOREST Viviane, RINGARD Quentin, ROUSSOT Sarah

Commission aménagement du territoire, économie locale, agriculture, tourisme et développement durable : CHAMPION Noé, LAURENT Thomas, LOUP-FOREST Viviane, REROLLE Stanislas, RINGARD Quentin, ROUSSOT Agnès

Commission fleurissement et entretien cimetière : BESSON Hannah, LOUP-FOREST Viviane, REROLLE Stanislas, ROUSSOT Agnès, ROUSSOT Sarah

Commission sport et vie associative : BESSON Hannah, LAURENT Thomas, RINGARD Quentin, ROUSSOT Sarah

Commission finances : CHAMPION Noé, LAURENT Thomas, LOUP-FOREST Viviane, REROLLE Stanislas

6/ Désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux

- SIEHB (Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais). Les comités syndicaux se réunissent en mairie de Fleurie, entre 4 et 6 fois/an. Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Le conseil municipal désigne : délégués titulaires : M. Noé CHAMPION et Mme Virginie ROBIN ; délégué suppléant : M. Jean-Yves NAUDIN

- SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône). Les réunions ont lieu à Anse, au moins une fois par trimestre. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal désigne : délégué titulaire : M. Jean-Yves NAUDIN ; délégué suppléant : M. Stanislas REROLLE

7/ Délégation du conseil municipal au maire : délibération de délégation permanente

Le document présentant les délégations et la délibération applicable lors du mandat précédent ont été adressés aux élus avec la convocation. A l'unanimité, après lecture des différentes propositions, le Conseil Municipal approuve les délégations au maire.

8/ Comptes rendus des réunions et des commissions

- Compte rendu de la réunion au collège JC Ruet de Villié-Morgon : le compte rendu a été adressé aux élus avec la convocation. Il est rappelé que la commune participe à hauteur de 10 €/enfant soit 330 € pour 2025/2026.
- Compte rendu du conseil d'école (envoyé aux élus préalablement à la réunion). A retenir : PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) en cours de rédaction (mise à jour). Les enseignantes soulignent la qualité du travail du nouvel adjoint technique. Le théâtre est reconduit pour début 2027 (financement par le budget communal). 2 activités culturelles autour de l'astronomie ont été financées par la CCSB. Les cours de piscine sont reconduits. Une classe verte est prévue en juin 2026. Les élèves et les enseignantes sont remerciés pour leur participation active aux commémorations. Un projet CCSB de lutte contre le gaspillage alimentaire est en cours à la cantine.
- Compte rendu de la réunion relative au passage du Tour de France féminin le 5 août : l'étape passera à Jullié le 5 août après-midi, elle arrivera par Emeringes pour monter jusqu'au Col de Gerbet en traversant le bourg. Il est envisagé d'organiser une manifestation autour de cet événement.

9/ Questions diverses

- Passage de la balade du Rétro Tour du Brionnais à Jullié le 18 avril 2026.
- Passage de la randonnée la Fleur Emeringeonne à Jullié le 17 mai 2026
- Passage de l'Ultra Trail des 2 Roches à Jullié le samedi 4 et le dimanche 5 juillet 2026.
- Parcours Gnollus : le circuit de Jullié est peu fréquenté. Afin de lui redonner de la visibilité, un badge en édition limitée sera lancé cet automne.
- Location d'une nacelle pour le nettoyage des chéneaux de l'église : l'intervention devrait être calée au 28 mai 2026.
- Un exercice des pompiers aura lieu le 12 avril dans le bâtiment du 71 grande rue.

Prochaine réunion du conseil municipal : le 20 mai à 19 h 30 au foyer.

Le Maire,
Jérémy THIEN



Le Secrétaire,
Quentin RINGARD

A blue ink signature, likely of Quentin Ringard, written in a cursive style.